

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 635/SLAG (arrêté de promulgation n° 635/SLAG du 22 juillet 1970).

n° 635/SLAG

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
22 juillet 1970

Numéro JO
n° 14 du 25/07/1970

Date du numéro
25 juillet 1970

VISAS

Le Haut-Commissaire de la République dans le Territoire Français des Afars et des Issas, Vu l'article 42 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire, Français des Afars et des Issas, et l'article 5 du décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce territoire;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Est promulgué dans le Territoire français des Afars et des Issas le décret n° 70-441 du 26 mai 1970 relatif aux contrats avec l'étranger, portant sur l'acquisition ou la cession de droits, de propriété industrielle et de tous éléments intellectuels d'aide scientifique et technique (J.O.R.F. du 29 mai 1970, page 4991).

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le texte promulgué au Journal officiel du territoire et communiqué partout où besoin sera.

D..PONCHARDIER.